

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2022/067

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28

Date de la Convocation

29/11/22

Date d’Affichage

13/12/22

Objet de la Délibération

Demande de subvention - Conseil Départemental - Aménagement plaine des sports

L’an deux mille vingt-deux, le six décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs, sous la présidence de M. Christophe Tountevich, Maire.

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, RANCHET, DASSENOY, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, MONFRAIX, SANDOVAL.

Absents : M. LOUBEAU

Mme LEROUX procuration à M. DAGUES BIE

Mme GARCIA procuration à Mme DASSENOY

Mme TRIAES procuration à M. PANAVILLE

M MARC procuration M JUMEL

Mme EVEN procuration à Mme PADRA

M COMBLET procuration à M TOUNTEVICH

M. SARICA procuration à Mme VITRICE

M. CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX

Secrétaire : M. AITA

Le projet d’aménagement global de la plaine des sports est présenté à l’assemblée, répondant à plusieurs enjeux :

- Compléter l’offre sportive déjà présente sur la Plaine de Sports Christian Jumel, par de nouveaux équipements,
- Permettre un accès à tous de cet espace, actuellement réservé à l’usage exclusif des associations sportives, par l’aménagement d’une zone ouverte à tous et accessible pour pratiquer une activité sportive.

L’ambition de ce projet est d’être un véritable levier, pour la santé, l’inclusion, la cohésion sociale, le développement des liens intergénérationnels et l’émergence de nouvelles pratiques sportives.

Il se destine à des publics variés, tels que : les scolaires, les périscolaires, les clubs sportifs (licenciés), les Fontenillois (hommes, femmes, enfants, adolescents, familles, actifs, retraités, personnes à mobilité réduite...).

Ce projet se décompose de différents espaces venant compléter, la création d’un terrain synthétique, ayant déjà fait l’objet d’une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de l’année 2022. Les équipements sont les suivants :

- La création de 2 courts de tennis + un mur en extérieur en lieu et place des courts situés au centre bourg
- La création d’un terrain de football à 5 en gazon naturel libre d’accès
- La création d’un espace fitness – streetworkout libre d’accès
- La création d’un espace Pumptrack
- La réalisation d’un aménagement paysager qualitatif permettant de relier les équipements entre eux, tout en clôturant les espaces à usages exclusivement associatif, de créer des espaces de vie par la création de placettes et de mobilier urbain adapté,

L’estimatif du projet est de 645 672 € H.T.

Au titre de l’année 2023, il est demandé au conseil de délibérer pour autoriser M. le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du contrat de territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (21 Pour – 7 Abstentions)

- D’adopter ce projet dont l’estimatif est de 645 672 € H.T.,
- De solliciter l’aide du Département de la Haute-Garonne au taux le plus élevé possible au titre du contrat de territoire 2023,
- D’autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich

